

## Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISPEC du 17 décembre 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du Syndicat, le dix-sept décembre 2019, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL, Président.

Date de la convocation : **11 décembre 2019**

Date de l'affichage : **11 décembre 2019**

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **13**

**Etaient présents** : MERCIER Jean-Claude, CAMUS Alain, PASCAL Florent, DESCHANELS Georgette, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, LAPIERRE Marie-Jeanne, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert, PLATON Géraldine, FAUCUIT Georges, COULANGE François, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé (à partir du point 2)

**Etaient excusés** : SARMEJEANNE Evelyne, BORELLY Jacques (pouvoir à Alain CAMUS), LHOTE Alain (pouvoir à Florent PASCAL)

**Etaient absents** : ARAKELIAN Jean-Jacques, TOUREL Jean-Luc

Secrétaire : DEWEZ RICHON Hervé

### Objet : Ouverture de crédits anticipés exercice 2019 (CS201912011)

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1 autorise le Président à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu de la nécessité d'engager des travaux et d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat jusqu'au vote du budget primitif 2020, une ouverture anticipée de crédits pour le quart des crédits ouverts au BP 2019 section investissement est proposée au Comité Syndical à savoir :

#### ouverture de crédits anticipés BP 2020

chapitre /article	Libellé	Opération	BP 2019	1/4 BP 2019	Proposition ouverture 2020
<b>chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Opéranction non individualisée</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>
2031	frais d'études		20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2051	concessions et droits assimilés		10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>chapitre 21</b>	<b>immobilisation corporelles</b>	<b>Opéranction non Individualisée</b>	<b>1 638 786,86 €</b>	<b>409 696,72 €</b>	<b>408 700,00 €</b>
21531	réseaux d'adduction d'eau		931 727,14 €	232 931,79 €	232 000,00 €
21561	matériel spécifique d'exploitation		692 256,94 €	173 064,24 €	173 000,00 €
2183	matériel informatique		14 802,78 €	3 700,70 €	3 700,00 €
<b>chapitre 21</b>	<b>immobilisations corporelles</b>	<b>825 alimentation quartiers malbosc</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>137 500,00 €</b>	<b>137 500,00 €</b>
21531	réseaux adduction d'eau		550 000,00 €	137 500,00 €	137 500,00 €
<b>chapitre 23</b>	<b>immobilisation corporelles</b>	<b>822 traitement de la DOUE</b>	<b>309 350,00 €</b>	<b>77 337,50 €</b>	<b>77 300,00 €</b>
2315	immobilisations en cours		309 350,00 €	77 337,50 €	77 300,00 €
<b>chapitre 23</b>	<b>immobilisation corporelles</b>	<b>823 sources Evesques</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>
2315	immobilisations en cours		500 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition d'ouverture de crédits d'investissement anticipés telle que présentée ci-dessus.

\*\*\*\*\*

Le Président rappelle que concernant les 3 points suivants, seuls les élus des communes ayants confiés la compétence assainissement collectif au SISPEC peuvent prendre part au vote à savoir :

Présents : CAMUS Alain, PASCAL Florent, DESCHANELS Georgette, MICHEL Jean-Marc, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, COULANGE François, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé,  
Pouvoirs : BORELLY Jacques (pouvoir à Alain CAMUS), LHOTE Alain (pouvoir à Florent PASCAL)

**Objet : assainissement collectif décision modificative n°2 (CS201912012)**

Le Président demande à Mr DEWEZ RICHON de présenter la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif:

crédits à ouvrir			5350
chap/article/opération	section	nature	
66/66111	fonctionnement	intérêts réglés à l'échéance	550
16/1641/OPFI	investissement	Emprunts en euros capital	4800
crédits à réduire			5350
chap/article/opération	section	nature	
011/611	fonctionnement	sous-traitance générale	550
23/2315/OPNI	investissement	immobilisations en cours	4800

Après en avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider la proposition de décision modificative n°2 du budget annexe assainissement collectif telle que présentée.

\*\*\*\*\*

**Objet : Assainissement collectif : ouverture de crédits anticipés budget annexe 2020 (CS201912013)**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1 autorise le Président à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu de la nécessité d'engager des travaux et d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat jusqu'au vote du budget primitif 2020, une ouverture anticipée de crédits pour le quart des crédits ouverts au BP 2019 section investissement est proposée au Comité Syndical à savoir :

**ouverture de crédits anticipés Budget annexe assainissement 2020**

chapitre /article	Libellé	Opération	BP 2019	1/4 BP 2019	Proposition ouverture 2020
chapitre 21	immobilisation corporelles	Opération non individualisée	103 044,63 €	25 761,16 €	25 375,00 €
2111	terrains nus		1 500,00 €	375,00 €	375,00 €
21532	réseaux d'assainissement		95 467,37 €	23 866,84 €	23 500,00 €
2315	immobilisations en cours	(DM n°2 comprise)	6 077,26 €	1 519,32 €	1 500,00 €

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition d'ouverture de crédits d'investissement anticipés telle que présentée ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**Objet : Assainissement collectif : fixation des tarifs assainissements applicables au 1er janvier 2020**

Le Président rappelle que par délibération du 27 mars 2019, les tarifs assainissement collectif des communes nouvellement intégrées au 1er juillet 2019 ont été maintenus sur le deuxième trimestre 2019 avant d'entamer une convergence tarifaire à compter de 2020 comme cela avait été proposé par l'étude d'intégration.

Les propositions qui ont été faites découlent de l'étude d'intégration des nouvelles communes au service assainissement collectif du SISPEC et de la convergence tarifaire qui en a été tirée.

Suite au débat qui en a suivi, le Comité Syndical décide de ne pas statuer sur les tarifs proposés mais de demander au Bureau Syndical d'étudier la question et de faire une proposition au prochain Comité Syndical.

\*\*\*\*\*

**Objet : Assainissement collectif : attribution du marché « travaux d'assainissement quartier Le Mazert à Payzac : collecteurs et ouvrages annexes » (CS201912014)**

Le Président rappelle que le Comité Syndical lors de sa séance du 22 octobre 2019 a validé les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier du Mazert à Payzac et qu'il a autorisé la Président à lancer la consultation des entreprises.

Compte tenu des critères définis dans le règlement de la consultation et après étude des candidatures L'entreprise LEYRIS a obtenu la première place avec une offre à 116 531,45 €HT

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer le marché à l'entreprise Ets LEYRIS de PAYZAC pour un montant hors taxe de travaux de 116 531,45 € et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce marché.

\*\*\*\*\*

**Objet : création d'un emploi d'adjoint technique territorial (CS201912015)**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que considérant les besoins du service technique validé par délibération du Comité Syndical en date du 27 mars 2019, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Après en avoir délibéré le comité syndical décide :

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- 2 – de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps complet,
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- 4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30**

Le Président du SISPEC,  
Jean-Marc MICHEL.

